

Mariage pour tous

« J'ouvrirai le droit au mariage et à l'adoption aux couples homosexuels ». L'engagement 31 pris par François Hollande, devant les Français, est clair.

modèles familiaux », a insisté le ministre de la Famille, Dominique Bertinotti, qui a rappelé à cet égard que, selon les études, entre 20 000 et 40 000 enfants vivent dans des familles homoparentales, dans une situation d'insécurité juridique, car seul un parent est reconnu alors que l'enfant est élevé par deux personnes. C'est à ces enfants que pense le gouvernement lorsqu'il propose de légiférer.

La mise en œuvre de cet engagement peut donner lieu à débats, à condition d'éviter les dérapages. Or, le Parti Socialiste, par la voix de son secrétaire national aux questions de société, Marc Coatanéa, a été obligé, le 8 novembre, de publier un communiqué pour **« appeler à plus de sérénité dans les débats sur le mariage et l'adoption pour tous »**. Il visait tout particulièrement **« les derniers propos, absurdes et nauséabonds, de Monsieur Dassault, qui illustrent une dérive homophobe intolérable »**.

La question du mariage et de l'adoption pour tous mérite mieux que la parodie qu'offre l'UMP. On n'en avait pas l'habitude, mais tout le monde sait, maintenant, que les désignations internes au sein de l'UMP se traduisent par des prises de position très droitières de la part des candidats pour espérer séduire les électeurs.

Le projet de loi a été adopté par le conseil des ministres du 7 novembre. Car, une loi est nécessaire à la fois pour assurer l'égalité de tous les citoyens devant le mariage, mais aussi pour tenir compte de la réalité des familles de 2012. En effet, la société évolue et les familles homoparentales sont, aujourd'hui, une réalité. La loi doit s'adapter pour sécuriser juridiquement les enfants de ces couples.

« Nous faisons une loi qui s'adapte à ce qu'est la réalité de la société, la diversité des modèles familiaux et la volonté de mettre de l'égalité entre ces

La réforme permettra aux couples de même sexe de recourir à l'adoption, conjointe, mais aussi de l'enfant d'un des deux conjoints.

A ce titre, les enfants actuellement élevés au sein d'une famille homoparentale pourront être adoptés par l'autre époux. Cette disposition est particulièrement attendue par les personnes qui ne peuvent, aujourd'hui, faire reconnaître leurs droits.



Le projet de loi sera étudié en janvier 2013

Avec l'engagement 31, la France suivra l'exemple de certains de ses voisins, comme la Belgique ou l'Espagne où le mariage pour tous est un droit depuis 2004 et 2006. L'expérience de ces pays montre bien que ce nouveau droit ne se traduit pas par l'apocalypse annoncée par certains exaltés.

Le projet de loi sera étudié par le Parlement au début du mois de janvier 2013. 🌈

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 15/11/2012



Dossier de la semaine

L'emploi, priorité n°1



Vie de la Fédération

Passage de témoin réussi



Interview

Quel avenir pour la Catalogne ?

Avec Arnaud Leroy

4 more years !

Les Américains ont nettement réaffirmé leur confiance à Barack Obama. Face à une droite haineuse, arrogante et égoïste, ils se sont prononcés pour un président qui leur propose d'aller de l'avant et de mettre en place un système de protection collective.

Les similitudes entre les deux côtés de l'Atlantique, sont flagrantes : du côté de la droite, le même refus dogmatique de créer de nouveaux droits, la même haine vis-à-vis des étrangers, la même collusion avec le monde de la finance.

Du côté de la Maison blanche et de l'Élysée, la même volonté de remettre la finance au service de l'économie, la même méthode qui consiste à convaincre plutôt qu'à imposer, mais en définitive à prendre ses responsabilités, et la même exigence de justice sociale.

Ce n'est qu'un début...



Près de 1 000 personnes se sont rassemblées à Rosporden, le 8 novembre, pour soutenir les salariés de Boutet Nicolas, entreprise de conditionnement de légumes.

Le 26 octobre, la CECAB, coopérative agricole, a annoncé la fermeture de ses sites de Rosporden en 2013 et 2014. A l'issue de cette première manifestation, Gilbert Monfort a pris la parole. Il s'agissait pour le maire de Rosporden, de dénoncer cette décision mais aussi d'annoncer que les élus socialistes sont pleinement mobilisés, aux côtés des salariés pour défendre l'emploi.

L'argumentaire de la CECAB pour justifier cette fermeture n'est pas acceptable. En effet, le groupe coopératif ose mettre en avant « la localisation géographique excentrée à la pointe de la Bretagne ».

« Venant d'un groupe coopératif breton c'est un véritable affront à l'aménagement du territoire », a martelé le maire de Rosporden.

Les conséquences sociales de l'arrêt Boutet Nicolas seraient énormes.

Certes elles apparaissent limitées si on se cantonne aux reclassements des permanents qui travaillent sur les deux sites : 142 postes seraient proposés sur d'autres usines, 87 à Saint Thurien et 55 au Faouët.

Mais les conséquences sociales s'alourdisent vraiment lorsque est évoquée la situation de près de 200 saisonniers et intérimaires qui sont absolument nécessaires au fonctionnement de l'activité en raison de la saisonnalité des récoltes.

C'est tout le bassin de vie qui est concerné par cette filière d'emplois. Pas une commune n'est épargnée.

La détermination des élus pour défendre l'emploi est totale. A la demande de Gilbert Monfort, une réunion se tiendra le 19 novembre à la Préfecture.

En outre, « avec Gilbert Le Bris nous préparons une rencontre avec Guillaume Garot, le ministre de l'Agroalimentaire, qui aura lieu dans les tous prochains jours », a également annoncé le maire de Rosporden. La manifestation du 8 novembre n'était qu'un début...

L'emploi, priorité n°1

L'emploi est la priorité n°1 du gouvernement de Jean-Marc Ayrault et le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, présenté le 6 novembre, vise à rattraper le retard pris par la France par rapport à ses principaux partenaires économiques.

retour de la croissance, l'avenir de nos exportations, l'emploi et le financement de la protection sociale qui sont en jeu. »

C'est donc tout naturellement que le Parti Socialiste a apporté son soutien « au plan d'ensemble présenté par le gouvernement qui vise à redonner toute sa force à notre économie et toute sa place à notre pays dans la compétition internationale ».



Il faut développer l'emploi industriel

Le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi est un plan d'ensemble qui intervient sur l'innovation et la recherche. Il apporte un soutien aux PME et aux ETI (entreprises de taille intermédiaire), qui représentent l'essentiel de l'emploi en France, pour permettre leur croissance et leur développement, en particulier, à l'exportation. Il favorise l'accès des PME à la commande publique.

Il permet le développement des filières d'avenir et la cohérence entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Il renforce la formation des travailleurs et des jeunes et la sécurisation des parcours professionnels.

Enfin, ce pacte permet de soutenir les investissements des entreprises et de baisser le coût du travail, sans affecter les salaires, par un crédit d'impôt favorisant l'emploi créé en France.

En effet, le rapport Gallois est un réquisitoire implacable contre la droite, au pouvoir de 2002 à 2012. Elle a laissé tomber l'industrie dont la part dans la valeur ajoutée a diminué d'un tiers en dix ans. Durant la même période, 700 000 emplois industriels ont été détruits. En 2002, le commerce extérieur était excédentaire. Il a battu un record de déficit de 71 milliards d'euros en 2011. Ces résultats ne doivent rien au hasard : la droite avait théorisé une économie sans industrie au profit de la rente et de la finance.

Même si ce bilan est accablant, la France dispose encore de nombreux atouts comme l'excellence de sa recherche publique, la qualité de ses infrastructures et de ses services publics, ses ingénieurs ou le niveau de productivité élevé des salariés français.

« Nous ne pouvons accepter un tel déclin de l'industrie en France. C'est l'ensemble de l'économie et des Français qui en subissent les conséquences », a déclaré Harlem Désir, le 5 novembre. « Pour le Parti Socialiste, il n'y a pas d'économie forte sans industrie forte. De nombreux emplois de service en dépendent, ainsi que le maintien sur notre territoire des capacités de recherche, d'innovation et le maintien d'emplois qualifiés et bien rémunérés. C'est la puissance de notre économie, le



Un commerce extérieur très déficitaire

Toutes ces innovations interviendront après un dialogue social dans le pays et au sein des entreprises.

Après dix ans d'abandon, la France veut renouer avec une politique industrielle ambitieuse au service de l'emploi. 🇫🇷

Passage de témoin réussi

« On ne remplace pas François Riou, on lui succède ». Depuis le mois de septembre, Henriette Le Brigand est la conseillère générale du canton de Châteauneuf-du-Faou.



La nouvelle élue du canton de Châteauneuf-du-Faou

« J'ai été surprise lorsque François m'a fait part de sa décision de démissionner, après 30 ans de mandat, et que j'allais siéger à l'assemblée départementale », reconnaît sa remplaçante.

Conseillère municipale d'opposition à Coray, Henriette Le Brigand fut longtemps la directrice de l'école de sa commune.

Très active dans le milieu associatif de Coray, tant dans le domaine sportif que culturel, elle est élue depuis 1989, alors même que le mode de scrutin permettait le panachage. C'est tout naturellement que François Riou lui demande d'être sa remplaçante lorsque cette fonction s'est appliquée aux conseillers généraux. Et le

succès de ce tandem fut au rendez-vous, puisqu'en 2008 François Riou fut élu dès le premier tour, avec plus de 52 % des suffrages.

« François Riou m'a associé, le plus souvent possible, à ses activités de conseiller général, en particulier lorsqu'il rencontrait les élus du canton », souligne la nouvelle élue.

Henriette Le Brigand n'a pas remplacé François Riou partout. « Il présidait le smatah, moi je suis membre du bureau. Il me paraissait normal qu'Armelle Huruguen en devienne présidente, mais il m'a semblé aussi évident, compte-tenu de l'importance du canal pour notre canton, que je participe à l'animation du smatah ».

Alors que François Riou siégeait dans la commission des finances, sa remplaçante siège dans celle de l'enfance. « Tout ce qui touche à l'éducation et, en particulier, l'accès de tous les élèves, notamment des écoles rurales, à la culture me paraît essentiel ».

Avec l'arrivée d'Henriette Le Brigand au Conseil général, le Finistère conforte sa place de Département le plus féminisé de France. 🌸

Interview

Quel avenir pour la Catalogne ?

Avec Arnaud Leroy

Jusqu'où peuvent aller les demandes d'autonomie de la Catalogne ? Pour Arnaud Leroy, député des Français de l'étranger pour la 5^e circonscription, le vote du 25 novembre sera déterminant mais une partie de l'avenir de l'Espagne se jouera à Bruxelles.

Cap Finistère : Que représente ta circonscription et combien de Français y vivent ?

Arnaud Leroy : Ma circonscription représente quatre états, Andorre, l'Espagne, Monaco et le Portugal. Environ 100 000 de nos concitoyens y sont installés de manière officielle, c'est-à-dire, qu'ils se sont manifestés et inscrits auprès des services consulaires. On considère souvent que plus du double de Français y sont installés. Les réalités y sont, bien entendu, très différentes.

Cap Finistère : Peut-on s'étonner des tendances autonomistes de la Catalogne ?

Arnaud Leroy : Non. L'histoire ne demande qu'à être consultée... La Catalogne est une réalité historique et géographique. La transition démocratique à la mort de Franco avait, avec la mise en place des autonomies, tenté de répondre à ces velléités d'autonomie mais de manière imparfaite, comme on peut le constater aujourd'hui. On assiste à un double mouvement, certaines autonomies - provinces - devant l'incapacité à fonctionner, faute de financement, veulent rendre des pouvoirs à Madrid... A l'inverse, d'autres dont la Catalogne veulent plus d'autonomie, lever l'impôt.

Cap Finistère : Le gouvernement conservateur ne porte-t-il pas une lourde responsabilité ?

Arnaud Leroy : Le gouvernement conservateur porte une grande part de la responsabilité. Celle de ne pas avoir su ou voulu répondre aux demandes

pressantes de discussion, suite à une décision de la Cour Constitutionnelle, que formulait le président de la province, Monsieur Arturo Mas. Ce dernier s'est laissé coincé et dépassé par le mouvement qui a réussi à mettre plus de 1,5 million de personnes dans les rues de Catalogne.

Cap Finistère : Que peut-il se passer après les élections du 25 novembre ? Une sécession est-elle envisageable ?

Arnaud Leroy : Il est difficile de prédire ce qui risque de se passer le 25 novembre... Va-t-on vers une demande de référendum à l'instar de l'Écosse ? Dans cette crise, il est important de regarder ce qui se passe ailleurs, en Europe et à Bruxelles où le comportement des Institutions est scruté depuis Barcelone. Si une Catalogne indépendante devait signifier reprendre les négociations d'adhésion à zéro, je pense que cela pèserait lourd dans le débat. 🌸



Agenda

26 novembre
18h45 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.

Cap Finistère

Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 979 - Vendredi 16 novembre 2012
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Chants de la liberté

À la Libération, *Les Éditions de la Liberté*, liées à la SFIO publient de nombreuses brochures de propagande, apportant les réponses des socialistes aux problèmes de l'heure.

À côté de ces publications « sérieuses », elles consacrent en 1945 un volume aux « *Chants de la liberté* ». Le moment était à l'espoir, après la période sombre de la Seconde Guerre mondiale. Ces chants reproduits (avec les partitions... pédagogie oblige !) remontent à 1789, même si le premier date en fait du début du XVIII^e siècle, mais la Révolution de 1789 frappe davantage l'imaginaire, d'où les dates qui parsèment la couverture : 1789, 1830, 1848, 1870, 1944. *La Marseillaise*, bien sûr, est ici présente, mais aussi d'autres chants moins connus, comme une *Ode à l'être suprême* ou une *Ronde nationale*. Le XIX^e siècle répond aussi à l'appel, avec quelques chants curieux et méconnus.

Cette plaquette méritait à plusieurs égards d'être tirée de l'oubli. Par les textes des chansons, bien sûr. Mais aussi par la façon dont elle a été réalisée, avec ces superbes dessins (souvent en couleurs), de Robert Fuzier, le grand caricaturiste de la presse socialiste.

En savoir plus : <http://encyclopediedusocialisme.typepad.fr/>
Livres à commander (4 euros + 1 euro de port) à l'Encyclopédie du socialisme, 12 boulevard Malesherbes - 75009 Paris.

Chèque à libeller à l'ordre de l'Encyclopédie du socialisme.

La Bretagne contre le réchauffement climatique



La Région Bretagne s'investit dans la lutte contre le changement climatique.

Après son premier bilan carbone, calculé pour l'année 2010, la Région Bretagne vient de réaliser un second bilan pour évaluer les émissions de gaz à effets de serre liées à ses activités en 2011, mais aussi évaluer sa dépendance aux combustibles

fossiles. Limité, en effet, au départ au bilan de l'administration, ce second bilan a été étendu aux compétences opérationnelles de la Région qui permettent la collecte de données. Ce bilan alimentera les travaux autour du plan climat énergie territoriale.

Pour planifier la lutte contre le changement climatique à l'échelle régionale, comme le prévoit la loi, la Région travaille à l'élaboration d'un schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (auquel sera annexé le schéma régional éolien indiquant les zones favorables au développement éolien) et à l'animation d'un réseau de collectivités bretonnes impliquées sur cette question. Un projet de schéma sera soumis à consultation publique fin 2012, pour une mise en œuvre en 2013. Il dressera un état des lieux et de grandes orientations à l'horizon 2020 et 2050 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ; lutter contre la pollution atmosphérique ; développer des filières d'énergies renouvelables ; améliorer la qualité de l'air et s'adapter aux changements climatiques.

Enfin, le futur « *Plan climat régional* » visera à développer une véritable politique climatique à l'échelle de la Bretagne : il s'appuiera sur le bilan carbone du territoire breton et dressera un programme d'actions concrètes pour réduire les gaz à effets de serre en Bretagne. À noter, par exemple : la création d'un fonds breton pour financer les projets d'action climatique.

2013 sera l'année européenne des citoyens

Le Parlement européen a voté pour désigner 2013 comme « *Année européenne des citoyens* », dans le but de sensibiliser les Européens aux droits liés à la citoyenneté européenne.

Des événements seront organisés tout au long de l'année afin d'informer sur les droits des citoyens qui décident d'étudier, de travailler, de lancer une entreprise ou de passer leur retraite dans un autre État membre de l'Union.

Parmi les événements organisés pendant l'année figureront des auditions, des conférences, ainsi que des campagnes d'information et de sensibilisation. Des plateformes seront également mises sur pied pour les autorités aux niveaux européen, national, régional et local, ainsi que pour d'autres organisations publiques et de la société civile, afin qu'elles puissent partager leur expérience.

Annonces légales & judiciaires

SELARL JEAN-MARC BERROU
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

ALIDADE
SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : 12, rue de Guernévez
29200 BREST
RCS BREST 533 958 526

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 octobre 2012, les associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis
La Gérance.

Par décision du 31 octobre 2012 l'associé unique de la SARL en liquidation **DLF-MAT**, au capital de 4 350 euros, siège 8, Gwel Kaer - 29840 LANDUNVEZ, 488 673 948 RCS BREST, a décidé la dissolution anticipée, liquidateur amiable : LE FOLL Didier 1, Mezou Lan - 29840 LANDUNVEZ, siège de la liquidation, dépôt au RCS de BREST.

LCE - CABINET DRONIOU
SELAS D'AVOCAT
20, Quai Commandant Malbert - BP : 51053
29210 BREST CEDEX 2
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46

GIMIM
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 11 500 euros
Siège social : 163, route de Gouesnou
29200 BREST
448 951 103 RCS BREST

RÉDUCTION DU CAPITAL

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2012, les associés ont décidé d'annuler les 575 parts que la société détenait. Il en est résulté que le capital a été réduit de 11 500 euros à 5 750 euros et est désormais constitué de 575 parts de 10 euros chacune au lieu de 1 150 parts de 10 euros chacune.

Pour avis
La Gérance.

SELARL JEAN-MARC BERROU
Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SOMADEV
SARL au capital de 40 000 euros
Siège social : 20, quai Commandant Malbert
29200 BREST
RCS BREST 532 110 137

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 octobre 2012, les associés statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis
La Gérance.

Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires